

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture

**Arrêté du - 5 MARS 2019**

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019**

**Le ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019,

**Arrête :**

## Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Philippe CHRISTMANN, inspecteur général d'administration de l'État, inspecteur général du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Matthieu CHAPELON, attaché d'administration de l'État principal, directeur des ressources et des moyens, musée Picasso ;
- Madame Véronique CHARLOT, attachée d'administration de l'État hors classe, directrice adjointe, direction régionale des affaires culturelles de Bretagne ;
- Madame Lucile DUBERNARD, attachée d'administration de l'État principale, adjointe à la cheffe de bureau, bureau de la qualité comptable, sous-direction des affaires économiques et financières, service des affaires financières et générales, secrétariat général ;
- Monsieur Sylvain LECLERC, administrateur civil, secrétaire général, commission de récolement des dépôts d'œuvres d'arts.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Sylvain LECLERC, administrateur civil, secrétaire général, commission de récolement des dépôts d'œuvres d'arts.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 5 MARS 2019

Le ministre de la culture,  
Pour le ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

  
I. GADREY